



Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 3 avril 2026

**Objet : Question parlementaire n° 3853 du 30 mars 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « PFAS dans les eaux potables ».**

Madame la Ministre,

En date du 30 mars 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture, de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Marc Goergen.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez